

**Avis et communications  
de la**

**Direction générale des douanes et droits indirects**

**Avis aux importateurs  
de certains modules photovoltaïques  
originaires ou en provenance de la République populaire de Chine  
(réglementation antidumping)**

Par avis respectivement publiés au Journal officiel de l'Union européenne C 269/2012 et C 340/2012, la Commission a informé les opérateurs de l'ouverture d'une procédure antidumping et d'une procédure antisubvention concernant les modules photovoltaïques en silicium cristallin et leurs composants essentiels (cellules et wafers), originaires de Chine.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 182/2013 (JOUE L 61/13), l'importation de ces produits énumérés ci-après, originaires de Chine, est soumise à enregistrement pour une durée de neuf mois à compter du 6 mars 2013.

A l'issue de cette période, un droit antidumping et/ou compensateur provisoire est susceptible d'être instauré, avec application rétroactive aux importations ée enregistrées.

Désignation des produits soumis à enregistrement	Codes tarif visés
Modules ou panneaux photovoltaïques en silicium cristallin	8501 31 00 81, 8501 31 00 89 8501 32 00 41, 8501 32 00 49 8501 34 00 41, 8501 34 00 49 8501 61 20 41, 8501 61 20 49 8501 61 80 41, 8501 61 80 49 8501 62 00 61, 8501 62 00 69 8501 63 00 41, 8501 63 00 49 8501 64 00 41, 8501 64 00 49 8541 40 90 21, 8541 40 90 29
Cellules du type utilisé dans les modules ou panneaux photovoltaïques en silicium cristallin dont l'épaisseur ne dépasse pas 400 µm	8541 40 90 31, 8541 40 90 39
Wafers du type utilisé dans les modules ou panneaux photovoltaïques en silicium cristallin dont l'épaisseur ne dépasse pas 400 µm	3818 00 10 11, 3818 00 10 19

Sont exclus de l'enregistrement les

- chargeurs solaires composés de moins de six cellules, portables et fournissant de l'électricité à des appareils ou servant à recharger des batteries,
- les produits photovoltaïques à couche mince,
- les produits photovoltaïques en silicium cristallin intégrés de façon permanente dans des appareils électriques dont la fonction est autre que la production d'électricité et qui consomment l'électricité générée par la ou les cellules photovoltaïques en silicium cristallin.